

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 17 mai 2022

Délibération ou arrêté n° 17

Date de convocation :
10/05/2022

Date d'affichage :
28/04/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 15

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

City-stade/espace de loisirs
rue de Pertain – demande de
subvention au Conseil
Départemental dans le cadre
du soutien aux équipements
sportifs 2021-2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
27/04/2023

Et publication et notification du
28/04/2023

L'an deux mille vingt deux, le dix-sept mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet.

Etaient excusées : Mme Nadège Latapie Copé avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Laure Lambert avec pouvoir à Mme Géraldine Lefèvre
Mme Angéline Darras avec pouvoir à M. Thomas Poulet

Etait absente : Mme Céline Defruit

Mme Anne Lebrun-Merlin a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

dans le cadre de la politique territoriale du Conseil Départemental de la Somme : soutien aux équipements sportifs 2021-2023, les travaux de construction du city-stade et espace de loisirs - rue de Pertain peuvent bénéficier de subventions. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour l'opération citée ci – dessus.

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de la Somme afin d'obtenir sa participation financière au projet de construction du city – stade et espace de loisirs rue de Pertain (soutien aux équipements sportifs 2021-2023).

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président

